



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE CAEN  
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LISIEUX**

07/07/2021

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Objet : Le tribunal judiciaire de Lisieux ouvre ses portes le lundi 4 Octobre à l'occasion de la Nuit du Droit de 18h00 à 21h00 sur la thématique du droit coutumier Normand**



*Le tribunal judiciaire de Lisieux ouvre ses portes au grand public le lundi 4 Octobre de 18h00 à 21h00 à l'occasion de la Nuit du Droit sur la thématique du droit coutumier normand, une source majeure du droit tel qu'on le connaît actuellement qui a beaucoup influencé la rédaction du Code Civil par Napoléon.*

*Ce droit coutumier est toujours d'application dans les îles anglo-normandes notamment en matière successorale et présente quelques traits caractéristiques originaux.*

*L'Université de Caen Normandie, l'Ordre des Avocats du Barreau de Lisieux et la Chambre des Notaires de la Cour d'Appel de Caen sont partenaires de cet événement.*

*La manifestation s'ouvrira par une conférence de Mme Sophie Poirey, spécialiste en droit coutumier normand et directrice du Certificat d'études juridiques et normandes, une formation obligatoire dispensée à l'Université de Caen pour tout avocat désireux d'exercer au barreau de Guernesey.*

*Cette conférence-débat sera suivie d'une intervention des avocats et des notaires pour présenter leur métier et leur compétences respectives. Des petites saynètes, pièces de théâtre de courte durée, seront jouées par les avocats et le personnel du tribunal pour mettre en lumière les spécificités du droit coutumier normand. Avocats et notaires organiseront des consultations juridiques gratuites en parallèle entre 18h00 et 21h00.*

### **1. La Nuit du Droit : une manifestation culturelle célébrant le droit**

Instituée en 2017 par le président du Conseil Constitutionnel, Laurent Fabius, la Nuit du Droit organisée le 4 octobre célèbre l'anniversaire de la Constitution de 1958. Manifestation organisée à travers toute la France, La Nuit du Droit vise à mettre en valeur la place qu'occupe le droit dans notre société à travers la promotion de l'activité des juridictions, des métiers du droit, des principes juridiques...

A cette occasion le tribunal judiciaire de Lisieux ouvrira ses portes au public le lundi 4 Octobre de 18h00 à 21h00. La thématique retenue pour cette « fête de la musique du droit » sera l'influence du droit coutumier normand sur le droit civil moderne, notamment en matière successorale.

## 2. Le droit coutumier Normand à l'honneur

A l'occasion de cette première édition de la Nuit du Droit dans les nouveaux locaux du tribunal, la juridiction a retenu la thématique suivante : « l'influence du droit coutumier Normand sur le droit civil moderne : entre rémanence et évolution ».

La Normandie est en effet à l'origine d'un droit coutumier qui se trouve aux sources du droit actuel, surtout en matière civile, dont Napoléon s'est fortement inspiré pour la rédaction du Code Civil. Ce droit s'est constitué et appliqué sous le duché de Normandie dès sa création en 911 sous Rollon, chef viking 1<sup>er</sup> duc de Normandie, et ce jusqu'à la promulgation du Code Civil en 1804. La valorisation de l'ancrage territorial au sein d'un ressort où la population est fortement attachée à son identité territoriale paraissait pertinent.

La juridiction a également souhaité mettre en lumière l'activité civile de la juridiction autour d'une thématique d'intérêt pour le grand public, le droit successoral, notamment hérité du droit coutumier normand, quoiqu'il ait été amendé au fil du temps pour être plus égalitaire notamment en genre. Car si sous le droit coutumier normand, les Normands étaient tous égaux devant la loi sans préjudice de leur appartenance sociale (noble, roturier), le système de succession excluait par exemple les filles et consacraient la primogéniture à l'aîné de la famille exclusivement masculin. Toujours d'application dans les îles anglo-normandes (Jersey, Guernesey, Sercq), anciennes dépendances du duché de Normandie aujourd'hui rattachées à la couronne britannique, cette pratique juridique a récemment été abolie dans l'île de Sercq grâce au concours des frères Barclay. Les jumeaux Barclay, milliardaires britanniques domiciliés sur l'île de Brecqhou, au large de Sercq, s'étaient en effet vus opposer le droit coutumier normand à leur volonté de léguer leurs biens à leurs fille et fils cadet respectifs. Ils avaient alors saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui leur a donné raison en 1999.

Le droit coutumier normand s'applique encore aujourd'hui aux successions, à la famille et aux relations entre personnes. Dans ce cadre, les avocats désireux de s'inscrire au barreau de Guernesey doivent suivre une formation unique en son genre dispensée par l'Université de Caen, la seule Université au monde à décerner un Certificat d'études juridiques et normandes, dirigé par Mme Sophie Poirey Maître de conférences spécialiste en institutions et en droit coutumier normands. Elle forme chaque année des étudiants venus du Royaume-Uni, d'Australie, d'Afrique du Sud ou de Nouvelle-Zélande désireux d'obtenir le titre d'avocat à la Cour Royale de Guernesey.

## 3. Format de la manifestation

L'Ordre des Avocats du Barreau de Lisieux, La Chambre des Notaires de la Cour d'Appel de Caen et l'Université de Caen Normandie sont partenaires de cet événement.

Le format indicatif retenu sera le suivant sur une plage horaire de 18h à 21h :

### 1. De 18h00 à 19h00 :

- **Intervention de Mme Sophie Poirey, Maître de conférence en droit coutumier Normand à l'Université de Caen** et Directrice du Certificat d'études juridiques normandes (environ 30-40 min de présentation suivie de questions/réponses).
  - Présentation des traits caractéristiques du droit coutumier normand (exclusion des filles du système successoral ; régime matrimonial qui consacrait l'administration du patrimoine conjugal, dot et acquêts compris, par le mari ; protection des biens propres de la femme...) et partage d'anecdotes sur les us et coutumes de l'époque.

### 2. A partir de 19h00 :

- 19h00-19h30 : **Intervention de l'Ordre des Avocats du Barreau de Lisieux :**

- *Organisation d'une saynète (pièce de théâtre de courte durée) sur le bref de mariage encombré avec clameur de haro.*
  - Sous le droit coutumier Normand, le mari avait autorité sur sa femme et devenait propriétaire de tous les meubles et acquêts acquis durant l'union. Il était par ailleurs usufruitier des biens propres de sa femme reçus par celle-ci dans le cadre de la dot ou d'une succession. Toutefois si la femme ne pouvait pas disposer de ses biens propres tout au long de son mariage, elle en demeurait la nu-propriétaire. Le droit protégeait ses biens contre une aliénation par un mari indélicat. Si le mari passait outre le principe d'inaliénabilité des biens dotaux, alors la coutume normande offrait à la femme une action en justice lui permettant de recouvrer ses biens vendus à des tiers acquéreurs à la dissolution du mariage ou au décès du mari : c'est le bref de mariage encombré.
  - Le droit coutumier Normand consacre la clameur de haro (toujours en vigueur dans les îles anglo-normandes), une plainte verbale publique d'une personne victime d'une violence ou d'une injustice qui, mettant genou à terre, implore la protection de son prince, valant comme assignation verbale en justice. Le terme « haro » serait étymologiquement lié à une invocation de Rollon, 1<sup>er</sup> duc de Normandie, qui avait un intérêt marqué pour la justice. De son vivant, le peuple Normand en difficulté pouvait en effet implorer sa protection par le biais d'une clameur publique. Cet usage s'est perpétué à sa mort.
- 19h30-20h15 : **Intervention des notaires de la Cour d'Appel de Caen** pour présenter leur métier et les coutumes et usages locaux en Normandie.
- 20h15-20h45 : **Intervention du tribunal judiciaire de Lisieux**
  - *Organisation d'une saynète sur la coutume du charivari et la chevauchée de l'âne (TBC)*
    - Le rite punitif de la promenade sur l'âne est une expression de la justice coutumière. Il s'agissait d'une peine infamante prenant la forme d'une humiliation publique qui sanctionnait notamment les mariages mal assortis (du point de vue de l'âge ou des conditions sociales), les mariages en secondes noces, les infidélités conjugales, les violences domestiques... Le mari et la femme mis en cause devaient défiler dans toute la ville à dos d'âne (la femme dans le sens de la marche et le mari à rebours) pour s'exposer aux railleries de la foule (huées, moqueries, bruits de casseroles, jets de projectiles...).

Avocats et notaires organiseront des consultations juridiques gratuites en parallèle de 18h00 à 21h00. Des stands des métiers de la justice seront également aménagés.

En prémisses de la Nuit du Droit, le tribunal judiciaire de Lisieux exposera le dimanche 19 septembre à l'occasion des 38<sup>èmes</sup> journées européennes du patrimoine la tapisserie de Rollon, chef viking premier duc de Normandie. Le droit coutumier normand s'est en effet constitué sous le duché de Normandie.



## CONTACT ET RENSEIGNEMENTS/RESERVATION

Hélène TERRENOIRE, Chargée de mission au TJ de LISIEUX : [helene.terrenoire@justice.fr](mailto:helene.terrenoire@justice.fr) / 02 14 11 02 00

## PARTENAIRES



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE

